

HALOBRIQ GRANULES

MICROBICIDE POUR LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES, DES CHAMPIGNONS ET DES ALGUES DANS LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDIS- SEMENT ET DANS LES LAVEURS D'AIR

GARANTIE :

Brome disponible présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5 diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées 64% Chlore
disponible présent sous forme de 1-bromo-3-chloro-5,5 diméthylhydantoïne et hydantoïnes apparentées 28%

COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 25347 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT



POISON



CORROSIF

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 22,7 kg

DuBois Chemicals Canada, Inc.
1 First Canadian Place
100 King Street West, Suite 1600
Toronto, ON M5X 1G5
Tel: 1-866-861-3603

Seulement pour usage dans les usines de transformation des aliments et autres usages industriels.

MODE D'EMPLOI

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou autres plans d'eau. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT

HALOBRIQ GRANULES facilite le contrôle des boues bactériennes, fongiques et provenant des algues dans les tours d'eau d'un échangeur de chaleur, les systèmes d'apport d'eau comme les filtres à passage continu, les lagons et autres, et les systèmes industriels de lavage humide. Ce produit peut être ajouté aux systèmes, soit de façon continue, soit de façon intermittente, selon les besoins. La fréquence d'alimentation et la durée du traitement dépendront de l'importance du problème. LES SYSTÈMES FORTEMENT SOUILLÉS doivent être nettoyés avant d'entreprendre le traitement.

POUR LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES, DES CHAMPIGNONS ET DES ALGUES MÉTHODE PAR INTERMITTENCE OU INSTANTANÉE

DOSE INITIALE : Lorsque le système est souillé de façon apparente, ajouter de 250 à 750 g par 10 000 l d'eau ou de 25 à 75 ppm d'eau contenue dans le système.

Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit obtenu.

DOSES SUBSÉQUENTES : Lorsqu'il est clair que les microbes sont sous contrôle, ajouter de 100 à 400 g par 10 000 l d'eau ou de 10 à 40 ppm d'eau à tous les trois jours ou selon les besoins pour maintenir le contrôle.

MÉTHODE PAR ALIMENTATION CONTINUE

DOSE INITIALE : Lorsque le système est souillé de façon apparente, ajouter de 250 à 750 g par 10 000 l d'eau ou de 25 à 75 ppm d'eau.

DOSES SUBSÉQUENTES : Alimenter constamment pour conserver une concentration de 100 à 400 g par 10 000 l d'eau ou de 10 à 40 ppm d'eau contenue dans le système.

LAVEURS D'AIR

Conçu uniquement pour les systèmes de lavage d'air qui entretiennent l'efficacité des composantes d'élimination des embruns. HALOBRIQ GRANULES contrôle les bactéries à l'origine des boues, les champignons et les algues dans les systèmes industriels de lavage d'air. Ajouter HALOBRIQ GRANULES au taux de 250 à 750 grammes (25 à 75 ppm) à 10 000 litres d'eau contenue dans le système, selon l'importance de la contamination. Vérifier l'application en mesurant la quantité de chlore résiduel dans l'eau traitée. Il n'y a pas besoin de dépasser le taux de chlore résiduel de 1,0 ppm. Les systèmes fortement souillés doivent être nettoyés avant d'entreprendre le traitement.

MÉTHODE PAR INTERMITTENCE OU INSTANTANÉE

DOSE INITIALE : Lorsque le système est souillé de façon apparente, ajouter au laveur d'air de l'eau de puisard ou refroidir l'eau de puisard afin d'assurer un mélange uniforme. Ajouter de 250 à 750 g par 10 000 l d'eau ou de 25 à 75 ppm d'eau.

DOSES SUBSÉQUENTES : Lorsqu'il est clair que les microbes sont sous contrôle, ajouter de 100 à 400 g par 10 000 l d'eau ou de 10 à 40 ppm d'eau.

MÉTHODE PAR ALIMENTATION CONTINUE

DOSE INITIALE : Lorsque le système est souillé de façon apparente, ajouter au laveur d'air de l'eau de puisard ou refroidir l'eau de puisard afin d'assurer un mélange uniforme. Ajouter de 250 à 750 g par 10 000 l d'eau ou de 25 à 75 ppm d'eau.

DOSES SUBSÉQUENTES : Lorsqu'il est clair que les microbes sont sous contrôle, ajouter de 100 à 400 g par 10 000 l d'eau ou de 10 à 40 ppm d'eau.

PRÉCAUTIONS : FORTEMENT CORROSIF. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause des lésions des yeux et de la peau. Irrite le nez et la gorge. Éviter d'inhalier les poussières. Utiliser dans un lieu suffisamment aéré. Corrosif pour les yeux et la peau Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel. Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le nettoyage de l'équipement ou la manipulation du produit. Bien se laver après toute manutention. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

REMARQUE :

Ne pas utiliser dans les systèmes d'eau potable.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Agent oxydant puissant. Ne mélanger qu'avec de l'eau. Utiliser des outils propres et secs. Ne pas ajouter ce produit à un appareil de distribution qui contiendrait des restes d'un autre produit. Une telle utilisation pourrait provoquer une violente réaction qui pourrait déclencher un incendie ou une explosion. La contamination par la moisissure, des matières organiques ou d'autres produits chimiques peut déclencher une réaction chimique entraînant un incendie ou une explosion. En cas de contamination ou de décomposition, ne pas refermer le contenant hermétiquement. Si possible, isoler le contenant à l'air libre ou dans un endroit bien aéré; au besoin, inonder avec une importante quantité d'eau.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Respecter les directives provinciales en matière de nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination ou sa remise en état.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant selon les exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.